CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	*Washing machine*

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	**24.03.2023**
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	**Hisense International Co., Ltd**
Adresse du producteur ou de l'importateur	**Floor 22, Hisense Tower, 17 Donghai Xi Road, Qingdao, 266071, China**
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	**WF5S1245BW**

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	7,31	2	14,62	83,42
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,00	1	20,00	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,00	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	10,00	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	7,14	1	13,31	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	5,00	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	8,33	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	5,83	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,00	2	20,00	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	10,00	1	15,50	
	5.2 Assistance à distance sans frais	6,00	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	5,00	0,5		
			Note de l'indice sur 10		**8,34**

**liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;*
***liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.*